

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 AVRIL 2017 A 20 HEURES

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 19

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François LÉPINEUX, Maire.

Présents :

Mesdames BAURY Christine, BOUIGUE Sylvie, MELLET Anne-Marie, PERRIER Véronique, SCIBOR Patricia, TABORSKI Catherine et Messieurs, CUNNAC Bernard, DELMAS Éric, DUTHOIT Dominique, HOUZÉ Christophe, JEANNE Frédéric, MANGION Christophe, POMMET Bernard, ZANATTA Thierry

Pouvoirs :

Madame LAMOTTE Anne donne pouvoir à Madame TABORSKI Catherine
Madame LEBOUL Françoise donne pouvoir à Monsieur POMMET Bernard
Monsieur LÉPINE Hervé donne pouvoir à Madame PERRIER Véronique
Madame GILLAUX Sophie donne pouvoir à Monsieur DUTHOIT Dominique

Absent(s) :

Madame AL-GAMRA Esma
Monsieur BRETOS Cédric
Monsieur VERGÉ Jean-Pierre
Monsieur YEFSAH Matthieu,

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Ouverture de la séance à : 20 HEURES 10 MINUTES

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric JEANNE



2017-3-1 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Approbation du procès-verbal du 27 février 2017

Monsieur le Maire avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, demande au conseil municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections éventuelles à apporter au procès-verbal du 27 février 2017.

En l'absence de remarque, il considère qu'il est adopté.

Par :

Voie pour : 19

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

2017-3-2 FINANCES : Vote du compte administratif 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard POMMET, Maire Adjoint chargé des Finances, qui passe à l'examen du compte administratif.

a) Section de fonctionnement.

Elle présente en dépenses un montant réalisé de 1.597.534,90 € pour des recettes à hauteur de 1.929.174,49 € ce qui dégage pour 2016 un excédent de 331.639,59 €.

BRAX - 31 - BUDGET COMMUNAL	CA 2016
-----------------------------	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	605 680,00	391 383,52	60 802,03	0,00	133 614,45
012	Charges de personnel et frais assimilés	970 000,00	801 320,82	7 279,11	0,00	101 400,07
014	Atténuations de produits	11 500,00	11 458,00	0,00	0,00	42,00
65	Autres charges de gestion courante	221 000,00	180 520,61	17 708,08	0,00	22 771,31
Total des dépenses de gestion courante		1 808 480,00	1 444 662,95	105 789,22	0,00	258 027,83
66	Charges financières	56 000,00	42 407,73	0,00	0,00	12 592,27
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 893 480,00	1 487 070,68	105 789,22	0,00	300 620,10
023	Virement à la section d'investissement (2)	130 000,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	4 730,00	4 675,00			55,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		134 730,00	4 675,00			130 055,00
TOTAL		2 028 210,00	1 491 745,68	105 789,22	0,00	430 675,10
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	1 400,00	64 234,47	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	90 660,00	104 322,32	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 216 500,00	1 256 650,65	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	419 800,00	456 676,59	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	25 900,00	26 364,89	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 754 260,00	1 908 248,92	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	200,00	209,77	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	30 750,00	8 273,20	0,00	0,00	22 476,80
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 785 210,00	1 916 731,89	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	43 000,00	12 442,60			30 557,40
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		43 000,00	12 442,60			30 557,40
TOTAL		1 828 210,00	1 929 174,49	0,00	0,00	0,00
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015		(3) 200 000,00				

b) Section investissement.

Elle présente en dépenses un montant réalisé de 294.018,18 € pour des recettes à hauteur de 462.964,29 € ce qui dégage un excédent pour 2016 de 168.946,11 €.

BRAX - 31 - BUDGET COMMUNAL					CA	2016
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II	
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES					A3	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des opérations d'équipement	1 147 556,07	159 105,00	0,00	988 451,07	
	Total des dépenses d'équipement	1 147 556,07	159 105,00	0,00	988 451,07	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	130 000,00	110 710,58	0,00	19 289,42	
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00				
	Total des dépenses financières	130 000,00	110 710,58	0,00	19 289,42	
45.	Total des opé. pour compte de tiers (6)	664 080,00	11 760,00	0,00	652 320,00	
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 941 636,07	281 575,58	0,00	1 660 060,49	
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	43 000,00	12 442,60		30 557,40	
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00	
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	43 000,00	12 442,60		30 557,40	
	TOTAL	1 984 636,07	294 018,18	0,00	1 690 617,89	
	Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015	(3) 0,00				

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	24 222,00	3 382,00	0,00	20 840,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes d'équipement	24 222,00	3 382,00	0,00	20 840,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	154 145,00	154 144,78	0,00	0,22	
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	286 483,20	286 483,20	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	2 520,00	2 519,31	0,00	0,69	
024	Produits de cessions	0,00		0,00		
	Total des recettes financières	443 148,20	443 147,29	0,00	0,91	
45.	Total des opé. pour compte de tiers (6)	664 080,00	11 760,00	0,00	652 320,00	
	Total des recettes réelles d'investissement	1 131 450,20	458 289,29	0,00	673 160,91	
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	130 000,00				
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	4 730,00	4 675,00		55,00	
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00	
	Total des recettes d'ordre d'investissement	134 730,00	4 675,00		130 055,00	
	TOTAL	1 266 180,20	462 964,29	0,00	803 215,91	
	Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2015	(3) 718 455,87				

c) résultats de clôture 2016.

× En fonctionnement :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 pour la commune donne un excédent de 331.639,59 € auquel est rajouté un excédent reporté de 2015 de 200.000,00 € ce qui donne comme résultat de clôture 2016 un excédent de 531.639,59 €.

× En investissement :

Le résultat d'investissement de la commune pour l'exercice 2016 donne un excédent de 168.946,11 € auquel est rajouté l'excédent reporté de 2015 de 718.455,87 € ce qui donne un résultat de clôture 2016 en excédent de 887.401,98 €.

Après cet exposé et conformément à la loi, Monsieur le Maire laisse la présidence à Monsieur Bernard POMMET, Maire Adjoint chargé des Finances et, quitte l'assemblée pour que le vote du compte administratif puisse avoir lieu. Monsieur Bernard POMMET propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2016 de la commune.

Par :

Voie pour : 18

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 1 - Le Maire, François LÉPINEUX

Arrivée de Madame Esma AL-GAMRA à 20 heures 23 minutes.

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 20

2017-3-3 FINANCES : Affectation et reprise des résultats 2016

Monsieur le Maire, donne la parole à Monsieur Bernard POMMET, Adjoint aux Finances, qui informe le conseil municipal des résultats de l'année 2016 selon le tableau ci-dessous :

2016

BUDGET COMMUNE

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Reprise résultat antérieur (2015) après affectation	200 000,00	718 455,87	918 455,87
Recettes de l'exercice 2016	1 929 174,49	462 964,29	2 392 138,78
Dépenses de l'exercice 2016	1 597 534,90	294 018,18	1 891 553,08
Résultats de l'année 2016	331 639,59	168 946,11	500 585,70
Résultats bruts 2016	531 639,59	887 401,98	1 419 041,57

AFFECTATION DES RESULTATS

dépenses au 002 (reprise du déficit)		
recettes au 002 (reprise de l'excédent)	200 000,00	
dépenses au 001 (reprise du déficit)		
recettes au 001 (reprise de l'excédent)		887 401,98
recettes au 1068 (titrage en 2017)		331 639,59

RESULTATS 2016 APRES AFFECTATION	200 000,00	887 401,98	1 087 401,98
----------------------------------	------------	------------	--------------

Fonds propres d'investissement	1 219 041,57
--------------------------------	--------------

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 pour la Commune donne un excédent de 331.639,59 € auquel est rajouté un excédent reporté de 2015 de 200.000,00 € ce qui donne comme résultat de clôture 2016 un excédent de 531.639,59 €.

Le résultat d'investissement de la commune pour l'exercice 2016 donne un excédent de 168.946,11 € auquel est rajouté l'excédent reporté de 2015 de 718.455,87 € ce qui donne un résultat de clôture 2016 en excédent de 887.401,98 €.

Monsieur le Maire propose :

- × d'affecter à la section d'investissement au compte 1068 la somme de 331.639,59 €,
- × de reprendre 200.000,00 € pour la commune en recettes de fonctionnement au compte 002.

Après cet exposé le conseil municipal approuve.

Par :

Voie pour : 20

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

Arrivée de Messieurs VERGÉ Jean-Pierre et BRETOS Cédric à 20 heures 28 minutes

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 22

2017-3-4 FINANCES : Approbation du compte de gestion 2016

Monsieur le Maire après avoir déposé sur le bureau de l'Assemblée le compte de gestion de la Commune produit par la Trésorerie Principale et visé par le Trésorier Principal, Monsieur ANGLES, explique que le rapprochement de ce document avec le compte administratif et les affectations de résultats qui y sont rattachés fait apparaître une cohérence et une exactitude au centime près.

Après cet exposé, il propose au Conseil Municipal de voter le compte de gestion 2016 de la Commune, le Conseil Municipal accepte.

Par :

Voie pour : 22

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

2017-3-5 FINANCES : Vote des trois taxes

Après avoir déposé sur le bureau de l'assemblée le dossier, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le vote du budget a été préparé par le Débat d'Orientations Budgétaires. Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition de la commune de 2,5 %, ce qui donne :

TAXES	2015	2016	2017
Taxe d'habitation	9,35 %	9,59 %	9,83 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	12,12 %	12,43 %	12,74 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	86,61 %	88,78 %	91,00 %

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'approuver les taux d'imposition 2017 de la commune, ci-dessus énoncés.

Par :

Voie pour : 21

Voix contre :

Abstention : 1 – Monsieur CUNNAC

Non-participation au vote :

2017-3-6 FINANCES : Indemnités des Élus

2017-3-6.a Indemnités du maire

A la suite des changements successifs du cadre réglementaire, notamment le décret 2017-85 du 26/01/2017 portant modification des indices de la Fonction Publique, il est nécessaire de mettre à jour les indemnités de fonction du maire. L'indice brut terminal de la fonction publique passe de 1015 à 1022, l'indice majoré de 821 à 826.

Cette délibération abroge et remplace la délibération 9-5 du 29/09/2014.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Pour la commune de Brax, la population étant de 2 714 habitants (tranche 1 000 à 3 499 habitants), les indemnités maximum sont :

- Maire, au taux maximal 43 %, de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Adjointes au taux maximal de 16,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer et avec effet au 01/02/2017 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée aux taux suivants : 40,85 %.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette indemnité.

Par :

Voie pour : 22

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

2017-3-6.b Indemnités des Adjointes

A la suite des changements successifs du cadre réglementaire, notamment le décret 2017-85 du 26/01/2017 portant modification des indices de la Fonction Publique, il est nécessaire de mettre à jour les indemnités de fonction des adjointes au maire. L'indice brut terminal de la fonction publique passe de 1015 à 1022, l'indice majoré de 821 à 826.

Cette délibération abroge et remplace la délibération 9-6 du 29/09/2014.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjointes au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Pour la commune de Brax, la population étant de 2 714 habitants (tranche 1 000 à 3 499 habitants), les indemnités maximum sont :

- Maire, au taux maximal 43 %, de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Adjointes au taux maximal de 16,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjointes au Maire dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux suivants : 15,675 %.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces indemnités.

Par :
Voie pour :22
Voix contre : 0
Abstention : 0
Non-participation au vote : 0

2017-3-7 FINANCES : Vote du budget primitif 2017

Après avoir déposé sur le bureau de l'assemblée le dossier, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard POMMET, Maire Adjoint, responsable de la Commission des Finances, qui explique que le budget 2017 est présenté en équilibre tant en ce qui concerne la section de fonctionnement que la section d'investissement.

Section de fonctionnement

BRAX - 31 - BUDGET COMMUNAL		BP 2017
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	608 480,00	0,00	590 000,00		590 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	970 000,00	0,00	971 400,00		971 400,00
014	Atténuations de produits	11 000,00	0,00	11 500,00		11 500,00
65	Autres charges de gestion courante	221 000,00	0,00	217 000,00		217 000,00
Total des dépenses de gestion courante		1 810 480,00	0,00	1 789 900,00		1 789 900,00
68	Charges financières	55 000,00	0,00	55 000,00		55 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	10 000,00		10 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000,00		20 000,00		20 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 895 480,00	0,00	1 874 900,00		1 874 900,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	130 000,00		223 800,00		223 800,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	2 730,00		4 700,00		4 700,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		132 730,00		228 500,00		228 500,00
TOTAL		2 028 210,00	0,00	2 103 400,00		2 103 400,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 103 400,00
---	--------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	1 400,00	0,00	15 000,00		15 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	90 680,00	0,00	104 050,00		104 050,00
73	Impôts et taxes	1 216 500,00	0,00	1 293 070,00		1 293 070,00
74	Dotations, subventions et participations	419 800,00	0,00	403 580,00		403 580,00
75	Autres produits de gestion courante	25 900,00	0,00	25 900,00		25 900,00
Total des recettes de gestion courante		1 754 280,00	0,00	1 841 600,00		1 841 600,00
76	Produits financiers	200,00	0,00	200,00		200,00
77	Produits exceptionnels	30 750,00	0,00	31 600,00		31 600,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 785 230,00	0,00	1 873 400,00		1 873 400,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	43 000,00		30 000,00		30 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		43 000,00		30 000,00		30 000,00
TOTAL		1 828 230,00	0,00	1 903 400,00		1 903 400,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	200 000,00
--	------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 103 400,00
---	--------------

Donc information -

Section d'investissement

BRAX - 31 - BUDGET COMMUNAL		BP 2017
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 147 556,07	0,00	2 949 780,00		2 949 780,00
	Total des dépenses d'équipement	1 147 556,07	0,00	2 949 780,00		2 949 780,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	130 000,00	0,00	125 000,00		125 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses financières	130 000,00	0,00	125 000,00		125 000,00
45	Total des op. pour le compte de tiers (8)	664 080,00	0,00	660 240,00		660 240,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 941 636,07	0,00	3 635 000,00		3 635 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	43 000,00		30 000,00		30 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	43 000,00		30 000,00		30 000,00
	TOTAL	1 984 636,07	0,00	3 665 000,00		3 665 000,00
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						3 665 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	26 222,00	0,00	834 500,00		834 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	700 000,00		700 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	26 222,00	0,00	1 534 500,00		1 534 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1088)	154 145,00	0,00	20 198,43		20 198,43
1088	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	286 483,20	0,00	331 639,59		331 639,59
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	2 520,00	0,00	2 520,00		2 520,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
	Total des recettes financières	443 148,20	0,00	354 358,02		354 358,02
45	Total des op. pour le compte de tiers (8)	664 080,00	0,00	660 240,00		660 240,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 133 450,20	0,00	2 549 098,02		2 549 098,02
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	130 000,00		223 800,00		223 800,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	2 730,00		4 700,00		4 700,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	132 730,00		228 500,00		228 500,00
	TOTAL	1 266 180,20	0,00	2 777 598,02		2 777 598,02
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						887 401,98
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						3 665 000,00

Tableaux des opérations d'investissement

BRAX - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2017
III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 100
LIBELLE : Travaux et équipements des biens communaux
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		153 337,58	a 0,00	679 760,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles	14 850,00	0,00	15 000,00		
2031	Frais d'études	14 850,00	0,00	15 000,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	138 487,58	0,00	664 760,00		
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	26 100,00		
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	2 500,00		
2128	Autres agencements et aménagements de terr	0,00	0,00	15 000,00		
21311	Hôtel de ville	0,00	0,00	600,00		
21312	Bâtiments scolaires	7 967,68	0,00	19 100,00		
21318	Autres bâtiments publics	60 980,12	0,00	39 000,00		
2135	Installat* générales, agencements, aménagem	3 226,79	0,00	0,00		
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	16 300,00		
21578	Autre matériel et outillage de voirie	1 190,40	0,00	0,00		
2158	Autres installations, matériel et outillage techni	14 854,92	0,00	0,00		
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	0,00	0,00		
2181	Installations générales, agencements et aménc	13 980,17	0,00	12 600,00		
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	16 000,00		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	31 296,35	0,00	800,00		
2184	Mobilier	1 182,64	0,00	24 200,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	3 808,31	0,00	492 560,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d	27 900,00
13	Subventions d'investissement		0,00		27 900,00
1313	Départements		0,00		27 900,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

BRAX - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2017
-----------------------------	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 1303
LIBELLE : Reconstruction François Verdier
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		74 482,42	0,00	2 100 000,00		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	74 482,42	0,00	2 100 000,00		
2313	Constructions	74 482,42	0,00	2 100 000,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00
13	Subventions d'investissement		791 600,00
1311	Etat et établissements nationaux		215 000,00
1313	Départements		496 600,00
1316	Autres établissements publics locaux		60 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00

BRAX - 31 - BUDGET COMMUNAL	BP 2017
-----------------------------	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 1401
LIBELLE : Rénovation étage mairie
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		1 670,40	0,00	50 000,00		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	1 670,40	0,00	50 000,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	1 670,40	0,00	50 000,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00
13	Subventions d'investissement		15 000,00
1313	Départements		15 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00

BRAX - 31 - BUDGET COMMUNAL		BP 2017
III - VOTE DU BUDGET		III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 206
LIBELLE : Réserve fonc. Espaces public
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		180 763,14	^a 0,00	20 000,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	180 763,14	0,00	20 000,00		
2111	Terrains nus	135 453,74	0,00	20 000,00		
2112	Terrains de voirie	45 309,40	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c	^d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00

Après cet exposé le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2017.

Par :

Voie pour : 21

Voix contre : 0

Abstention : 1 – Monsieur CUNNAC

Non-participation au vote : 0

2017-3-8 VOIRIE : SDEHG – Suppression des lampes type boule sur l'ensemble de la Commune

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Véronique PERRIER, Conseillère Municipale en charge de la Voirie afin qu'elle précise les modalités de cette suppression.

Le 27 janvier dernier, nous avons sollicité le SDEHG afin de supprimer des lampes type « boule » sur l'ensemble de la Commune.

Les technologies les plus avancées en matière de performance énergétique seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 77 %, soit 1.100,00 €/an.

L'engagement de la participation financière de la Commune calculée sur les bases suivantes :

×	TVA (récupérée par le SDEHG)	4.655 €
×	Part SDEHG.....	17.200 €
×	Part restant à la charge de la commune (Estimation).....	7.708 €
	Total	29.563 €

Entendu l'exposé de Madame PERRIER et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce projet.

Par :
Voie pour : 22
Voix contre : 0
Abstention : 0
Non-participation au vote : 0

2017-3-9 FINANCES : Complément de demande de subvention pour la réserve parlementaire pour un panneau lumineux couplé d'une application smartphone.

En complément de l'offre du panneau lumineux qui permet d'informer le citoyen dans l'espace public, la Commune souhaite compléter son offre avec l'application smartphone de la ville, qui permet d'informer le citoyen en mobilité et en temps réel sur son téléphone portable.

Cette application mobile permettra d'augmenter la portée des messages diffusés sur les panneaux lumineux.

L'application sera disponible gratuitement au téléchargement sur iOS et Android pour les citoyens.

Pour information : Quelques chiffres sur le smartphone dans les villes en France :

- 70% des Français possèdent un smartphone
- 90% des 18- 45 ans possèdent un smartphone
- 49% des retraités possèdent un Smartphone

Les Français passent en moyenne 2h37mn/jour sur leurs smartphones. Ce qui fait du smartphone le premier média en France devant la presse papier et la TV.

☞ **Les fonctionnalités de cette application**

- × Actualités et événements (informations du journal électronique)
- × Ma mairie : infos mairie, services, vos élus...
- × Annuaire : associations, équipements, écoles, professionnels...
- × Journal municipal (pdf)
- × Travaux (plan)
- × Signalements
- × Urgences : N° d'urgence, premiers secours,
- × Météo
- × Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Youtube...)

☞ **Système d'alerte « push notification »**

- × Envoi illimité de messages
- × Système de planification des messages
- × Création de messages par catégorie : travaux, événements, météo...

☞ **Hébergement sécurisé, logiciel d'administration**

☞ **Prix de vente HT de l'application** : 2.500,00 € HT.

☞ **Coûts annexes à l'application smartphone** :

- × Forfait mensuel au-delà des 12 premiers mois : 60,00 € HT/mois soit 720,00 € HT/an.

Par :
Voie pour : 22
Voix contre : 0
Abstention : 0
Non-participation au vote : 0

2017-3-10 CIMETIERE : Lancement d'une enquête publique et d'une enquête parcellaire concernant le nouveau cimetière

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 31 janvier 2017, délégation lui a été donnée pour mener à bien les acquisitions des parcelles nécessaires à l'accès du nouveau cimetière soit par voie amiable soit par voie d'expropriation.

Or, à l'heure actuelle les négociations ont abouti avec Monsieur BEGUE et n'ont pas pu aboutir avec Monsieur GARRO. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'engager une procédure d'expropriation par la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour l'acquisition d'une partie de parcelles de terrain afin d'accéder au futur cimetière et ce, conformément au code de l'expropriation.

Le dossier de la demande de la DUP précise les caractéristiques principales de l'opération d'aménagement projetée ainsi que du bien concerné et ce conformément au code l'expropriation.

Pour faire un résumé rapide de la situation : *la parcelle d'implantation du futur cimetière est la propriété de la commune. Toutes les études demandées ont déjà été réalisées, il ne reste plus que l'acquisition des parties de parcelles privées afin de réaliser le chemin d'accès. Chemin d'accès qui, d'après le cadastre, s'est décalé au fil des ans sur le terrain.*

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine TABORSKI, 1^{er} adjoint en charge de ce dossier.

Madame TABORSKI précise que nous sommes sous maîtrise déléguée avec Toulouse-Métropole.

Elle rappelle les points suivants :

- ✎ le refus du propriétaire, Monsieur GARRO, de céder à la commune partie des parcelles nécessaires au chemin d'accès du futur cimetière, les parcelles cadastrées section AH 81 et 82 lieu-dit Plaine de Vielleguerre, Cf. plan
- ✎ que l'estimation de France Domaines du 5 avril 2017 a établi la valeur du bien à 670 euros,
- ✎ de rendre la nécessité d'avoir la maîtrise foncière complète du foncier pour la faisabilité de cette opération d'aménagement ayant un caractère d'intérêt général,
- ✎ que la déclaration d'utilité publique est demandée en vue de l'acquisition de ces terrains,
- ✎ que le projet répond à un besoin réel et urgent pour la commune et les administrés, → le nombre très restreint des concessions disponibles

Entendu l'exposé de Madame TABORSKI et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✎ approuve le dossier de la DUP tel que présenté en séance,
- ✎ sollicite Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne de bien vouloir lancer l'enquête publique réglementaire en vue de l'obtention d'une DUP (enquête préalable à la DUP) et l'enquête parcellaire conjointe,
- ✎ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Par :

Voie pour : 22

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

2017-3-11 ADMINISTRATION : Tirage au sort des Jurés d'Assises

Après avoir déposé sur le bureau de l'Assemblée le dossier, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté préfectoral du 08 février 2017, il est demandé aux communes d'effectuer la désignation des jurés d'assises par tirage au sort, à partir de la liste électorale. Pour la commune de Brax, le nombre de personnes à désigner est de **six**. Ils devront être au moins âgés de 23 ans au 1er janvier de l'année prochaine, les électeurs nés à compter du 1^{er} janvier 1995 devront être écartés.

Numéro	Nom, nom d'épouse et prénom	Date de naissance	Lieu de naissance
N°1			
N°2			
N°3			
N°4			
N°5			
N°6			

Sont tirés au sort pour figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés pour l'année 2018, ces personnes seront informées individuellement.

2017-3-12 URBANISME : Information sur le PPRI

En application des dispositions réglementaires en vigueur, le Préfet de la Haute-Garonne a prescrit le 22/12/2011 l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques naturels sur les communes d'Aussonne, de Cornebarrieu, Pibrac, Colomiers, Léguevin, La Salvetat Saint-Gilles, Fontenilles, Bonrepos-sur-Aussonnelle, Empeaux et Saint-Thomas. La commune de Brax a été intégrée à ce bassin de risque par arrêté du 3 avril 2013.

La prescription concerne exclusivement le risque inondation.

Conformément à l'article R562-3 du Code de l'Environnement, le dossier s'articule selon trois volets:

- volet 1: note de présentation du bassin de risque,
- volet 2: note communale et documents cartographiques,
- volet 3: zonage réglementaire et règlement.

Après les études techniques, 2 concertations publiques se sont déroulées, l'une du 30 mars 2015 au 22 mai 2015, l'autre du 16 novembre 2015 au 15 décembre 2015, permettant de porter ce Plan de Prévention des risques Inondation à la connaissance des habitants des communes concernées et notamment d'expliquer la méthodologie de son élaboration, la compréhension des notions de risque, d'aléas, d'enjeux etc. Les remarques des habitants ont été traitées par la DDT et certaines ont amené des évolutions des cartes.

Le Conseil Municipal de Brax, tenu informé des évolutions de ce Plan, a donné un avis favorable sur le projet de PPRI lors du Conseil du 14 décembre 2015.

Par arrêté en date du 15 février 2016, le Préfet de la Haute-Garonne a prescrit une enquête publique concernant le PPRI sur le bassin de l'Aussonnelle; celle-ci s'est déroulée du 14 mars 2016 au 4 mai 2016.

Le rapport de la commission d'enquête a été remis aux services de la Direction Départementale des Territoires - Service Risques et Gestion de Crise le 02/11/2016.

La commission d'enquête a donné un avis favorable à l'approbation du PPRi de l'Aussonnelle et de ses affluents sur la commune de Brax.

↳ "Sous réserve que les cartes d'aléas, de zonage réglementaire et de hauteurs d'eau soient modifiées sur la commune de Brax, comme indiqué dans le dossier en réponse des services de l'Etat dans les annexes de 1 à 4 et pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et des études complémentaires dressées,

↳ Mais en sus, si et seulement si, au titre de la gestion pour entretien aux travaux, après consultation du public, une organisation assurant les contrôles au niveau de l'entretien des cours d'eau sur la commune devra être assurée dans l'année qui suit l'approbation du PPRi. Cette organisation pouvant être dévolue aux communes, aux communautés de communes ou toute autre entité possédant la compétence et la capacité humaine pour l'assurer réellement. Ceci découlant des considérants 17 et 18 des présentes conclusions mais, également, de la loi sur l'eau en son article L 217 et suivants dans la mesure où la gestion revêt un intérêt général comme l'explicité la loi sur l'eau."

Le Plan des Prévention des Risques Naturels prévisibles liés aux inondations sur la commune de Brax a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 17 Février 2017.

Les documents relatifs à ce plan de prévention des risques sont désormais disponibles en ligne à l'adresse suivante:

× www.haute-garonne.gouv.fr/PPRN, rubrique "PPR approuvés"

Ils sont également consultables sur place à la Mairie de Brax.

Le PPRi constitue une servitude d'utilité publique et doit-être annexé au document d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la commune concernée.

2017-3-13 VOIRIE : Suppression du passage à niveau n° 36

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Réseau SNCF envisage la fermeture du passage à niveau n° 36 situé sur la propriété de Madame MARIS pour raison de sécurité.

Les services de la SNCF demandent l'accord de la commune pour lancer une enquête publique afin de déterminer si cette suppression est possible et, si oui ; dans quelles conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que soit lancée cette enquête publique et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'affaire.

Par :

Voie pour : 22

Voix contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

2017-3-14 VŒUX ET MOTIONS : Motion de soutien à la base de loisirs de Bouconne

Monsieur Bernard POMMET rappelle aux membres du Conseil, l'historique des relations entre le Syndicat et Toulouse Métropole.

En 2000, le Syndicat avait la forme juridique d'un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) et était composé des communes suivantes :

× Brax, Colomiers, Cornebarieu, Cugnaux, Lèguevin, Lévignac sur Save, L'Isle-Jourdain, Montaigut-sur-Save, Pibrac, Plaisance du Touch, Portet sur Garonne, La Salvétat Saint Gilles et Tournefeuille.

Lors de la transformation du district en Communauté d'Agglomération, la Base de Loisirs de Bouconne a été incluse, par délibération en date du 20 octobre 2000, dans l'intérêt communautaire (la gestion des équipements relevant du bloc de compétences optionnelles des Communautés d'Agglomération).

De ce fait, la Préfecture de la Haute-Garonne a notifié le retrait des communes de Brax, Colomiers, Cornebarrieu, Cugnaux, Pibrac et Tournefeuille qui ne pouvaient adhérer à deux établissements publics pour la même compétence. Dans le même temps, la Communauté de Communes Save au Touch a été créée. Le Syndicat a donc dû modifier ses statuts afin que les établissements publics nouvellement créés puissent adhérer à la compétence « Base de Loisirs » relevant de leur attribution. Le Syndicat est donc devenu un Syndicat Mixte gérant deux compétences, la Base de Loisirs et le Centre de Loisirs.

Composition actuelle :

- ↳ **Base :** Communauté de Communes Save au Touch – Communauté de Communes Save et Garonne et Côteaux de Cadours
- ↳ **Centre :** Brax, Daux, Léguevin, Merville, Montaignut sur Save, Pibrac et le SIVS (Bretx, Merville, Saint-Paul).

La Communauté d'Agglomération devait finaliser son adhésion et adhérer à la compétence Base par représentation substitution des Communes de Brax, Colomiers, Cornebarrieu, Cugnaux, Pibrac et Tournefeuille. Il s'est avéré par la suite que la Communauté d'Agglomération ne pouvait y adhérer ; la Base de Loisirs ne se trouvant pas sur son périmètre d'intervention.

L'évaluation des charges transférées avait été finalisée pour les communes précitées, qui de fait, n'étaient plus représentées au sein du Syndicat. Afin de pallier à cette incohérence juridique, il a été décidé par les instances des communes, de la Communauté d'Agglomération et du Syndicat, que la Communauté d'Agglomération participerait au fonctionnement de la Base de Loisirs par le versement d'une subvention de fonctionnement annuelle dont le montant serait calculé selon la clef de répartition mentionnée dans les statuts du Syndicat (à la population).

Or depuis 2015, la Métropole a baissé considérablement le montant de sa participation qui était de 209.000,00 € en 2014, 153.500,00 € en 2015, 150.000,00 € en 2016 et sont annoncés 125.000,00 € en 2017 et 100.000,00 € en 2018. Dans le même temps la population issue des communes représentées par Toulouse Métropole est passée de 95.894 habitants en 2014 à 101.427 en 2017.

Pourtant au vu des bilans de fréquentation, présentés chaque année aux délégués et communes du syndicat dans le rapport d'activité de la Base, plus de 60 % des particuliers fréquentant la Base et 70 % des groupes sont issus de la Métropole.

Lors des différents échanges avec les services et les élus de la Métropole, il s'est avéré qu'une confusion des budgets « Centre de Loisirs » et « Base de Loisirs » existait du fait de la structure du Budget du Syndicat. Les explications ont été données sur les résultats excédentaires du Centre destinés à couvrir les besoins de rénovation et d'extension des bâtiments. Il a également été rappelé que la maquette budgétaire utilisée nous obligeait à tenir une comptabilité analytique par fonction permettant budgétairement de distinguer les résultats du centre de ceux de la Base. De plus, les collectivités concourant au financement des deux compétences sont distinctes en terme de représentativité dans les statuts et au niveau des participations.

Le résultat 2016 de la Base de Loisirs est excédentaire mais il convient de le nuancer. En effet, compte tenu de la baisse de dotation de la Métropole, il a été décidé par les membres du Comité Syndical de surseoir au paiement de la subvention allouée historiquement aux services de l'ONF (Office National des Forêts) pour l'entretien de la forêt et la sécurité des usagers en forêt domaniale de Bouconne. Le Syndicat finançait jusqu'à 70% des dépenses prévues pour ces travaux (25 378.00 € ont été versés en 2015). Par ailleurs une partie des investissements de la base a été financée par la réserve parlementaire qui nous a été attribuée par Madame IMBERT, députée de la Haute-Garonne.

En outre, le montant des investissements (hors annuité de la dette) sont réduits au minimum : 16.403,24 € en 2014, 16.036,88 € en 2015 et 3.971,78 € en 2016. Les investissements réalisés ne concernent que les dépenses de mise aux normes et ceux relatifs à la sécurité.

A terme, si les baisses de dotation devaient se confirmer au niveau annoncé par la métropole, la base de loisirs serait réellement en danger. Les dépenses rendues nécessaires en termes de mise aux normes et de

sécurité ne pourraient être envisagées (plaine de jeux, aires de pique-nique, élagage, voirie...) et la fermeture de la base serait inéluctable.

Si les élus du Syndicat sont conscients des baisses de dotation de l'Etat et de l'obligation pour toutes les collectivités de mener des politiques d'économies drastiques, ils s'interrogent cependant, sur la pertinence des économies réalisés par la Métropole en diminuant la subvention allouée à la Base de 25.000,00 € par an, quand la somme est mise en parallèle avec les 1,808 milliard d'euros, représentant le Budget de Toulouse Métropole adopté le 15 décembre 2016.

Aussi, le Conseil Municipal de BRAX demande aux élus de Toulouse Métropole :

- ✎ A minima de maintenir le montant de la subvention allouée au Syndicat à la somme de 150.000,00 € afin d'éviter à terme la fermeture de la Base de Loisirs.
- ✎ De revoir leur position et ainsi privilégier un retour à la clef de répartition d'origine (qui avait été arrêtée par les élus des communes concernées, de l'Agglomération Toulousaine et du Syndicat) soit un calcul proratisé à la population (des communes anciennement adhérentes au Syndicat), ce qui permettrait de garantir la sécurité des usagers et l'entretien en forêt domaniale par le versement d'une subvention à l'ONF (Office National des Forêts),
- ✎ De prendre en compte le programme d'investissement pluriannuel présenté en annexe ce qui permettrait de développer et de pérenniser les installations dans un cadre budgétaire maîtrisé et pour ce faire revenir au montant de la subvention versée en 2014, soit 209.000,00 €. Pour rappel 60 % des particuliers fréquentant la base de loisirs et 70 % des groupes sont issus de Toulouse Métropole, 40 % de la fréquentation totale vient de Toulouse intra-muros.

PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS FUTURS BASE

	P1	P2	P3
MISES AUX NORMES			
STATION D'EPURATION		50 000.00 €	
MATERIEL DE DESHERBAGE 0 PHYTO	5 000.00 €		
MATERIELS DE SERVICE			
VEHICULE		15 000.00 €	
EPAREUSE	8 000.00 €		
TRONCONNEUSE ET TAILLE HAIES	1 000.00 €		
REMORQUE	1 500.00 €		
LOCAL DE RANGEMENT	3 000.00 €		
SECURITE			
REFECTION DES JEUX + SOL	52 000.00 €		
NOUVEAUX JEUX (REPLACEMENT EPAVE)	25 000.00 €		
ZONE BARBECUE	5 000.00 €		
PONTON, BARRIERE ET REFECTION SOL SENTIER ECOLOGIE	55 000.00 €		
ACCESSIBILTE PMR			
CHEMINEMENT PMR REFECTION DES ALLEES	52 000.00 €		
SENTIER D'INTERPRETATION PMR			200 000.00 €
TOILETTES PMR	35 000.00 €		
MISE AUX NORMES COMPTOIR ACCUEIL	2 000.00 €		
VOIRIE			
REFECTION ROUTE BLANCHE	235 000.00 €		
PANNEAUX ROUTIERS	1 000.00 €		
DEVELOPPEMENT DURABLE			
ISOLATION ET MENUISERIE ACCUEIL ET LOGEMENT DE FONCTION		75 000.00 €	
POMPE A CHALEUR CLUB HOUSE		15 000.00 €	
TOURISME/ACCUEIL DU PUBLIC			
AIRE DE CAMPING CAR			5 000.00 €
AGRANDISSEMENT ZONE PIQUE-NIQUE + BANCS	12 500.00 €		
PEINTURE EXTERIEURE CLUB HOUSE			22 500.00 €
CREATION NOUVELLE MARE	10 000.00 €		
TRACE SECURITE ROUTIERE	1 500.00 €		
TERRAIN DE BASKET		7 000.00 €	
REFECTION STAND TIR A L'ARC		3 000.00 €	
CITY STADE ET SKATE PARC			85 000.00 €
REFECTION TERRAIN DE PETANQUE		5 000.00 €	
REFECTION DES TERRAINS DE TENNIS			58 000.00 €
TOTAUX	504 500.00 €	170 000.00 €	370 500.00 €
GRANDS PROJETS			
MAISON DE LA FORET			250 000.00 €
SALLE OMNISPORT			1 500 000.00 €
TOTAL			1 750 000.00 €

Par :
Voie pour : 22
Voix contre : 0
Abstention : 0
Non-participation au vote : 0

2017-3-15 QUESTIONS DIVERSES

- Information sur le Syndicat Mixte du Courbet.
- Qu'est-ce qui a conduit à mettre des stops au PN32 ?
- Qui s'occupe du désherbage sur la Commune ?
- Les personnes âgées ne pourraient-elles pas déjeuner à la cantine ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 04

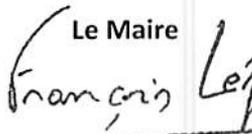
Le Maire

François LÉPINEUX



TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES (annexé à la délibération)

ARRONDISSEMENT : Toulouse

CANTON : Toulouse 7

COMMUNE de Brax

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

(Article 78 DE LA LOI 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

POPULATION (totale au dernier recensement) 2714 habitants

(art. L 2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L 5211-12 & 14 du CGCT)

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Nombre d'habitant de 1000 à 3499,

Taux maximal en % de l'IB 1022, IM 826 (soit 3 870.66€),

Maire : 40.85% soit 1 581.16€,

Adjoint : 15.675% soit 606.72€,

6 adjoints = 3 640.32€.

II - INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire :

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015)	Indemnité brute en €
François Lépineux	40.85	1 581.16€

B. Adjointes au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	%	Indemnité brute en €
1 ^{ère} adjointe : Catherine Taborski	11.7563	455.04€
2 ^{ème} adjoint : Bernard Pommet	11.7563	455.04€
3 ^{ème} adjoint : Frédéric Jeanne	11.7563	455.04€
4 ^{ème} adjoint : Esma AL-GAMRA	11.7563	455.04€
5 ^{ème} adjointe : Anne-Marie Mellet	11.7563	455.04€
6 ^{ème} adjoint : Christophe Mangion	11.7563	455.04€

C. CONSEILLERS MUNICIPAUX (art. L 2123-24 -1 du CGCT : globale)

*commune moins de 100 000 h : le montant des indemnités allouées aux conseillers doit être pris sur l'enveloppe globale.

Identité des bénéficiaires	%	Indemnité brute en €
Anne Lamotte	11.7563	455.04€
Véronique Perrier	11.7563	455.04€

Pour un total des adjoints (point B) et conseillers (point C) : 3 640.32€.

Contenu

2017-3-1	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Approbation du procès-verbal du 27 février 2017.....	2
2017-3-2	FINANCES : Vote du compte administratif 2016	2
2017-3-3	FINANCES : Affectation et reprise des résultats 2016.....	5
2017-3-4	FINANCES : Approbation du compte de gestion 2016	7
2017-3-5	FINANCES : Vote des trois taxes.....	7
2017-3-6	FINANCES : Indemnités des Élus.....	7
2017-3-7	FINANCES : Vote du budget primitif 2017	9
2017-3-8	VOIRIE : SDEHG – Suppression des lampes type boule sur l'ensemble de la Commune.....	14
2017-3-9	FINANCES : Complément de demande de subvention pour la réserve parlementaire pour un panneau lumineux couplé d'une application smartphone.	15
2017-3-10	CIMETIERE : Lancement d'une enquête publique et d'une enquête parcellaire concernant le nouveau cimetière.....	16
2017-3-11	ADMINISTRATION : Tirage au sort des Jurés d'Assises.....	17
2017-3-12	URBANISME : Information sur le PPRI	17
2017-3-13	VOIRIE : Suppression du passage à niveau n° 36.....	18
2017-3-14	VŒUX ET MOTIONS : Motion de soutien à la base de loisirs de Bouconne.....	18
2017-3-15	QUESTIONS DIVERSES.....	22